

AVIS PUBLIC
2015-010

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant les dispositions de l'article 148.0.0 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra à la salle du conseil située au 2 rue de l'École, le jeudi 2 juillet 2015, à compter de 19h.

L'ordre du jour pour cette séance est le suivant:

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance
2. Validation de l'avis de convocation
3. Avis de motion du projet de règlement n° 407-2015 – Autorisant l'acquisition des actifs dans l'affaire de la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes et décrétant la réalisation d'un emprunt
4. Autorisation de signature d'une convention de gestion et d'occupation temporaire dans l'affaire de la faillite de Famille Secours de Chute-aux-Outardes
5. Période de question
6. Fermeture de la séance

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 1^{er} jour de juillet 2015.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier



Rick Tanguay
Je suis l'auteur de ce document
2015-07-01 16:34 -04:00 cosign

Rick Tanguay